

Le Conseil d'Administration de l'Établissement public foncier de Normandie réuni le 25 novembre 2019 dans les locaux de l'EPF NORMANDIE, sous la présidence de M. Sébastien LECORNU, en présence de M. le Préfet de la Région Normandie, de M. Philippe SIMEON-DREVON, Contrôleur Général Économique et Financier et de M. Patrick MOREL, Agent Comptable de l'EPF Normandie,

- VU le décret n° 68-376 du 26 avril 1968 portant création de l'Établissement Public de la Basse-Seine, modifié par les décrets n° 77-8 du 3 janvier 1977, n° 2000-1073 du 31 octobre 2000 et n° 2004-1149 du 28 octobre 2004, n° 2009-1542 du 11 décembre 2009, n° 2014-1732 du 29 décembre 2014 et n° 2015-979 du 31 juillet 2015, l'ordonnance n° 2011-1068 du 8 septembre 2011 et le décret n° 2011-1900 du 20 décembre 2011,
- VU le contrat du Programme d'Action Foncière signé le 11 mai 2016, liant la **Communauté d'Agglomération Havraise** et l'Etablissement Public Foncier de Normandie,
- VU la création au 1^{er} janvier 2019 de la **Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole**, et son extension de territoire et compétences,
- SOUS RESERVE de l'adoption d'une délibération par le Conseil Communautaire de la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole, validant le Programme d'Action Foncière actualisé
- **SUR** les rapports et après avis favorable de la Commission des Affaires Foncières et de la Commission des Affaires Financières,

APRES EN AVOIR DELIBERE D E C I D E

Dans le cadre du Programme d'Action Foncière de la **Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole** (Seine-Maritime),

De transférer le stock d'un montant d'environ 900.000 € issu de l'opération 1763512 LE HAVRE OPAHRU — CENTRE ANCIEN du Programme d'Action Foncière de la Ville du HAVRE au Programme d'Action Foncière de la CU LE HAVRE SEINE METROPOLE, et le périmètre ci-dessous cadastré :

Section	Numéro	Superficie (m²)	Adresse
JD	27	83	15, rue de la Pérousse
FC	56	275	2, rue Jean Lainé
DA	353	343	114, cours de la République
DB	444	113	97, rue Demidoff
DB	306	81	23-25 rue Berthelot
JM	281	464	161-163 cours de la République
DC	250	96	11 rue Fénélon
JD	172	586	10-12 rue Haudry
1	OTAL	2041	

<u>D'acquérir</u>, à la demande de la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole, les parcelles situées sur le territoire de la Commune du HAVRE et cadastrées :

Section	Numéro	Superficie (m²)	Adresse
DG	83	134	78 rue Labédoyère
GC	11	258	2 impasse Baron
FC	28	158	9 rue Général de Lasalle
М	3211	232	51 Bd Jules Durand
JD	84	83	1 rue de Turenne
TOTAL		865	

Ces acquisitions ont pour projet des Opérations de Restauration Immobilière (ORI) avec pour principal objectif le traitement des situations d'habitat indigne ou indécent dans des immeubles très dégradés.

La durée de portage est fixée à 5 ans.

- D'accepter la délégation du Droit de Préemption Urbain consentie par la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole, sur la parcelle objet de la présente délibération.

L'enveloppe projet est fixée à 1.500.000,00 € (Compte 921 035 / LE HAVRE - OPERATIONS DE **RESTAURATION IMMOBILIERE).**

Le Directeur Général est chargé d'exercer au nom de l'EPF le droit de préemption sur le périmètre de l'opération.

Le Président du Conseil d'Administration de l'E.P.F. Normandie,

Le Directeur Général de l'E.P.F. Normandie,

G. GAL

S. LECORNU

Délibération approuvée A Rouen, le

Le Préfet, 2 6 NOV. 2019

l'Adjoint au Secrétaire Général pour les Affaires Régionales chargé du pôle "politiques publiques"

Dominique LEPETIT